

Le naufrage du Saint-Géran. Genèse, fonction et transformations d'un mythe de l'océan Indien

Jean-Michel Racault

▶ To cite this version:

Jean-Michel Racault. Le naufrage du Saint-Géran. Genèse, fonction et transformations d'un mythe de l'océan Indien. Journée de recherche "Tempêtes, naufrages et pirates dans l'océan Indien: accidents réels ou péripéties fictives?", Feb 2011, Saint-Denis, La Réunion. pp.13–25. hal-01174587

HAL Id: hal-01174587 https://hal.univ-reunion.fr/hal-01174587

Submitted on 16 Jul 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le naufrage du *Saint-Géran*. Genèse et transformations d'un mythe de l'océan Indien

JEAN-MICHEL RACAULT CRLHOI, UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Pourquoi et comment un fait réel donne-t-il lieu à un mythe ? Quel rôle la littérature joue-t-elle dans ce processus ? Pourquoi et comment ce mythe en vient-il à s'affranchir de son double substrat, factuel et littéraire, pour prospérer par luimême et développer de nouvelles significations, puis s'étioler et mourir dans un contexte de mutations historiques et de transformations sociales ? L'affaire du naufrage du *Saint-Géran* et de ses avatars depuis deux siècles et demi offre peut-être des éléments pour répondre à ces questions, sans prétendre apporter du neuf à la connaissance des faits eux-mêmes, qu'on se bornera à résumer.

Chacun sait que pour le dénouement de *Paul et Virginie*¹, Bernardin de Saint-Pierre s'est inspiré du désastre de ce navire de la Compagnie des Indes survenu au large des côtes mauriciennes en août 1744, non sans modifier considérablement les circonstances de ce naufrage pour des raisons qu'il conviendra d'élucider. Mais on ignore en général, surtout aujourd'hui, alors que l'intérêt pour cette affaire ne relève plus que de la « petite histoire » la plus anecdotique, que l'événement a donné lieu à d'autres récits postérieurs non moins fantaisistes (même lorsqu'ils prétendent rétablir la vérité), qu'il a nourri des spéculations pseudo-érudites sur les « sources » du romancier et les « modèles réels » de ses personnages, voire sur leur descendance, chose doublement étrange s'agissant d'« êtres de papier » censés de surcroît n'avoir pas survécu au naufrage.

On se propose donc d'examiner d'abord les faits tels qu'ils ont été établis par les dépositions des survivants ainsi que les échos qu'ils ont eu sur place à l'époque; ensuite l'élaboration romanesque à laquelle ils ont donné lieu dans le récit de Bernardin et le pourquoi des transformations qui leur ont été apportées, puis les réélaborations pseudo-historiques ultérieures, notamment les récits issus de prétendues « traditions familiales », avec les spéculations sur « la véritable Virginie » et son hypothétique descendance. On souhaiterait ce faisant dégager les fonctions sociales et politiques du mythe du *Saint-Géran*: fondation d'un

Les références renvoient à notre édition critique du texte de 1789 (J.H. Bernardin de Saint-Pierre, Paul et Virginie, Paris, Le Livre de Poche Classique, 1999), ci-après abréviation P.V. Les références au Voyage à l'île de France renvoient à l'édition d'Yves Benot (J.H. Bernardin de Saint-Pierre, Voyage à l'île de France, Paris, Maspero-La Découverte, 1983), ci-après abréviation V.I.F.

territoire, légitimation coloniale, création d'une identité nationale émergente, et aussi comprendre les raisons de la crise qu'il semble traverser aujourd'hui.

LES FAITS

En mars 1966, des pêcheurs mauriciens récupèrent à la limite du platier corallien, dans la passe des Citronniers située au sud de l'île d'Ambre, sur la côte nord-est de Maurice, un objet informe couvert de concrétions, qu'ils cassent pour le vendre à la ferraille. C'est une cloche portant une inscription de la Compagnie des Indes. Elle est rachetée et ressoudée. On trouve aussi beaucoup de piastres d'argent espagnoles ou « pièces de huit », datées de 1741 ou 1742, puis divers objets, dont des restes de chaudières en fer. C'est l'épave du *Saint-Géran*, retrouvée non pas là où on pensait la trouver, dans la passe dite du *Saint-Géran*, mais un bon kilomètre plus loin : dès l'origine, et à l'image des flottements et à-peu-près qui entourent toute cette affaire, le site du naufrage a été mal coté car mal identifié².

Pourtant il n'y a aucun mystère dans ce désastre maritime dont les circonstances et le bilan sont parfaitement établis par les documents, tous aisément disponibles aujourd'hui. D'après le rôle d'équipage, conservé en deux exemplaires aux Archives de la Marine à Lorient, le navire comptait 171 membres d'équipage et quinze passagers, plus quelques autres embarqués à l'escale de Gorée (dont un passager clandestin), ainsi que 30 Noirs (le bâtiment se livre à une activité annexe de traite). Compte tenu des quelque 13 décès enregistrés au cours de la traversée – chiffre élevé mais alors habituel en raison du scorbut – ce sont environ 200 personnes qui ont péri dans le naufrage, pour seulement 9 survivants, dont les dépositions, enregistrées au greffe de Port-Louis, puis oubliées ou égarées, furent retrouvées et publiées par Jacques Mallac, juge à la cour d'appel de l'île Maurice, dans la *Nouvelle Gazette de Maurice* du 27 octobre 1821.

Ces témoignages ont été visiblement recomposés par des professionnels formés aux techniques de l'enquête judiciaire — le conseiller Herbault et le greffier en chef Molère — selon une triple préoccupation : établir le déroulement chronologique des faits, restituer la chaîne causale de la catastrophe, fixer les responsabilités (même si toute action pénale ou administrative se trouvait arrêtée par la disparition des mis en cause). Ces dépositions, très factuelles (et qui sont

_

Pour l'ensemble des aspects factuels et historiques, voir l'ouvrage quelque peu romancé mais solidement informé de Jean-Yves Blot, A la recherche du Saint-Géran, Paris, Arthaud, 1984, ainsi que celui de Raymond Hein, Le naufrage du Saint-Géran. La légende de Paul et Virginie, Paris, Nathan, et Editions de l'océan Indien, île Maurice, 1981, qui reproduit intégralement les dépositions des survivants.

absolument les seuls documents dont on dispose, le naufrage n'ayant eu aucun témoin extérieur), évitent le pathétique et même l'affectif ou le personnel : seuls quelques noms propres y apparaissent, ceux des principaux officiers ou passagers.

Ce sinistre survenu après une navigation sans histoire malgré les ravages du scorbut — plus de cent hommes d'équipage sur les cadres, mais la chose est habituelle, hors saison cyclonique (nous sommes en août) et par très beau temps — est le résultat conjoint de l'insuffisance professionnelle et de l'excès de confiance : Delamarre, capitaine peu brillant qui a obtenu son grade à l'ancienneté et n'est pas venu à l'île de France depuis vingt ans, s'en remet entièrement pour l'approche de l'île à son jeune second Jean-François Mallès et à l'enseigne Jean-Laurent Lair, qui assurent le quart et refusent de tenir compte des mises en garde de leurs subordonnés.

L'approche est correcte. Le *Saint-Géran* suit la route classique vers les îles préconisée par le *Neptune Oriental* de d'Après de Mannevillette: après avoir doublé de cap de Bonne-Espérance, se maintenir aux latitudes élevées au sud, remonter à la hauteur de l'île Rodrigues, ensuite prendre les alizés et reconnaître la côte est de l'île de France, doubler le cap Malheureux à la pointe nord de l'île et aller mouiller au Port-Louis; mais il est trop tard pour cela: le premier bosseman Alain Ambroise, qui est un habitué des lieux, propose un mouillage alternatif dans la baie du Tombeau; il est brutalement rembarré par le second, qui le gifle. Il est décidé de tirer des bords au large de la côte est en attendant le jour. Le bateau se rapprochant dangereusement de la terre, le capitaine, à trois heures du matin, se décide enfin à virer de bord sous la pression des officiers mariniers. A cet instant précis, le navire touche, est jeté sur les brisants et se casse en deux. Le P. Burck, l'aumônier irlandais, fait chanter l'*Ave Maris Stella* et le *Salve Regina*, puis donne l'absolution générale. Mallès demande le pardon collectif.

Parmi les péripéties individuelles relatées dans certaines dépositions, on peut signaler celles qui vraisemblablement alimenteront les constructions mythologiques à venir. Le patron de chaloupe Edme Caret exhorte le capitaine Delamare à se débarrasser de ses habits pour rejoindre la côte, mais celui-ci « n'y voulut jamais consentir lui disant qu'il ne conviendroit pas à la desence de son état d'arriver à terre tout nud et qu'il avoit des papiers dans sa poche qu'il ne devoit pas quitter »³, décision qui lui fut fatale et où d'aucuns ont voulu voir le modèle de la pudeur également fatale de Virginie. La déposition du pilotin Jean Genvrin (ou Scanvrin) contient des précisions concernant deux des trois jeunes filles passagères (la troisième, Jeanne Nézet ou Neizen, n'a que onze ans) :

³ Cité par R. Hein, op. cit., p. 135.

 M^{elle} Mallet étoit sur le gaillard d'arière avec Mr. De Peramon qui ne l'abandonnoit pas. M^{elle} Caillou étoit sur le gaillard d'avant avec Mr. Vilarmois, Gresle, Guinée et Longchamps de Montandre qui descendit le long du bord pour se jetter à la mer et remonta presque aussitot pour déterminer M^{elle} Caillou à se sauver⁴.

Ce témoignage unique (les autres ne disent rien du sort des passagères) a nourri d'incroyables romans ; nous y reviendrons. Les neuf survivants du désastre, dont tout le monde dans l'île ignorait l'existence puisque le vaisseau n'avait pas été signalé, furent recueillis par des chasseurs dans l'île d'Ambre, îlot à proximité de la côte où ils avaient trouvé refuge, et transférés à Port-Louis pour y être entendus.

L'écho immédiat sur place de la catastrophe, très limité, ne laisse en rien présager de la naissance future d'un mythe. La correspondance administrative ne s'attarde guère sur le sort des victimes, ni sur la perte du matériel destiné à la première sucrerie de l'île (c'est une initiative personnelle de Labourdonnais que la Compagnie des Indes n'approuve pas), mais déplore celle du chargement de 54 000 piastres d'argent destinées à pourvoir aux échanges et à payer les employés de la Compagnie⁵; la pénurie chronique de numéraire métallique, entraînant le recours à un papier-monnaie rapidement dévalué, est un vieux problème de la colonie qui ne sera toujours pas résolu en 1768, à l'arrivée de Bernardin de Saint-Pierre, lequel s'en plaint dans son Voyage à l'île de France⁶. Dans la population, la catastrophe ne semble pas avoir suscité d'émotion particulière : une lettre du baron Grant, habitant de l'île, du 28 décembre 1744 en évoque sur un ton plaisant les conséquences sur l'approvisionnement, assuré entièrement par les navires de la Compagnie dans le cadre du système de l'exclusif, se demandant s'il ne faudra pas bientôt marcher pieds nus faute de chaussures et se vêtir de peaux de cerfs faute de vêtements, sans s'émouvoir nullement du sort des 200 victimes⁷.

Ce qui frappe en réalité, c'est la tonalité froidement factuelle des témoignages et des réactions immédiates. La dimension rituelle et symbolique inhérente à la topique littéraire des récits de naufrage, telle qu'elle a été dégagée par Normand Doiron entre autres⁸, est ici absente. Et pourtant les supports virtuels

⁴ Cité par R. Hein, op. cit., p. 129.

⁵ Voir R. Hein, *op. cit.*, p. 86-87.

⁶ *V.I.F.*, p. 110.

Charles Grant, *The History of Mauritius or the Isle of France* [...]; composed principally from the Papers and Memoirs of Baron Grant, who resided twenty years in the Island. By his son, Charles Grant, Viscount de Vaux, London, W. Bulmer and Co., G. and W. Nicol, J. Wright, B. Uphill, 1801, p. 214-217 (lettre de Grant père du 28 décembre 1744). L'éditeur (Grant fils) a joint en note une traduction de l'épisode du naufrage dans *Paul et Virginie*, qu'il présente comme une « relation exacte ».

Voir Normand Doiron, L'art de voyager. Le déplacement à l'époque classique, Sainte-Foy, Les Presses de l'Université Laval, et Paris, Klincksieck, 1995, notamment chap. XI, « Les rituels de la tempête en mer », p. 163-175.

d'une expansion symbolique sont bel et bien là. On trouve par exemple un bel effet d'ironie dramatique en forme d'oxymore dans les remarques (rapportées par Edme Caret) du capitaine et de son second se félicitant de l'excellence des conditions de navigation (Mallès : « voilà beau tems dieu mercy » ; Delamare à Mallès : « eh! bien mon amy, n'avons-nous pas beau tems ? »)⁹ juste avant le choc de la coque sur les brisants. La présence à bord (signalée dans la déposition du passager Jean Dromat) d'un certain chevalier d'Autreville, exilé aux Iles par lettre de cachet, qui « étoit le plus grand scelerat par rapport à la religion et le plus blasfémateur qu'il y eut au monde »¹⁰ ouvre la possibilité d'un des développements topiques classiques des récits de naufrage, le mythe de Jonas attirant sur lui et sur le navire entier la punition divine¹¹ ; quant au pathétique virtuel des jeunes filles affrontées à la mort, il est si évident qu'on s'étonne presque de le voir si peu souligné, et encore par un seul des témoins. Pour exploiter ces éléments épars, du moins certains d'entre eux, il faudra attendre l'élaboration romanesque à partir de l'événement qu'opère *Paul et Virginie*.

L'ÉLABORATION ROMANESQUE DU MYTHE : PAUL ET VIRGINIE

Bernardin de Saint-Pierre a changé toutes les circonstances ou presque : la date, en situant le naufrage dans la nuit du 24 au 25 décembre 1744 au lieu de celle du 17 au 18 août de la même année ; le lieu, puisqu'il intervient à une demiencâblure du rivage (soit une centaine de mètres) ; la publicité de la scène, laquelle se déroule sous les yeux d'une bonne partie de la population de l'île alertée par les coups de canon du vaisseau en détresse (y compris le gouverneur Labourdonnais, qui dans la réalité se trouvait alors en inspection à l'île Bourbon) ; ajoutons que l'arrivée prochaine du *Saint-Géran* a été annoncée et même qu'une visite du pilote à bord a permis de rapporter à la famille de Virginie une lettre où elle exprime sa joie des retrouvailles prochaines, ce qui crée un effet d'ironie dramatique puissant.

Dans les faits, l'approche du *Saint-Géran* n'ayant pas été signalée et le naufrage s'étant déroulé sans témoins à environ une lieue du rivage (alors désert) d'où l'observation en était bien évidemment impossible, il fallut attendre le témoignage des rescapés plusieurs jours après pour avoir connaissance du désastre.

⁹ Cité par R. Hein, *op. cit.*, p. 131.

¹⁰ Cité par R. Hein, *op. cit.*, p. 139.

Pour un exemple canonique de ce topos, voir, dans *Robinson Crusoé*, l'épisode du premier naufrage du jeune Robinson en baie de Yarmouth (Daniel Defoe, *Robinson Crusoe*, Paris, Gallimard, 1959, p. 14-15).

Avant de chercher pourquoi les circonstances véridiques ont ainsi été changées, il convient de se demander si l'auteur avait eu connaissance de ces dernières, sur lesquelles les dépositions sont les uniques sources fiables. Aurait-il pu les lire ? Plusieurs indices conduisent à penser que non. Dans le récit de *Paul et Virginie*, le capitaine ne porte pas le nom de Delamare (ou de Lamarre), mais celui d'Aubin, ce qui peut s'expliquer par une confusion avec l'un de ses prédécesseurs à bord du *Saint-Géran*, Aubin du Plessis, voire avec le navire *Le Saint-Albin*, à bord duquel Delamare effectua son premier voyage à l'île de France (1721-1722)¹². Le texte de l'édition originale (1788) fait arriver Labourdonnais à l'île de France non pas en 1735, mais en 1746 (c'est en réalité la date de son départ) et situe le naufrage en 1752 au lieu de 1744¹³. Cette chronologie fausse a été rectifiée dans le texte révisé de la première édition séparée du roman (1789).

Sur ces deux points, on peut penser que ces inexactitudes flagrantes auraient été évitées si Bernardin avait pu consulter les procès-verbaux. Sans doute a-t-il recueilli de vagues traditions orales ou souvenirs personnels (peut-être de la bouche de Pierre Poivre, son protecteur, qui servit quelques mois à l'île de France sous les ordres de Labourdonnais) et retenu la date de 1746 sans réaliser d'abord qu'elle était celle du départ et non de l'arrivée du gouverneur. A-t-il entendu parler des fameuses demoiselles Mallet et Caillou? S'il n'a pas lu les procès verbaux, comme il semble, c'est plus que douteux: la légende collective qui s'est développée autour d'elles n'est absolument pas attestée avant la publication du roman, et lui-même ne l'évoque pas dans le *Voyage à l'île de France* de 1773.

On peut en conclure que les « sources » prétendues de Bernardin tiennent en peu de chose et que, hormis le fait lui-même, le récit du naufrage est une construction littéraire pure dont tous les éléments ont été inventés pour leur charge signifiante hors de toute préoccupation de « vérité historique ». Ainsi, pourquoi la date du 24-25 décembre au lieu de celle du 17-18 août ? La « motivation réaliste » et bien d'autres raisons peuvent l'expliquer. Dans le roman, le naufrage est la conséquence d'un cyclone (il n'y en a pas en août) qui donne lieu à une puissante orchestration descriptive développant deux observations d'ouragans relatées dans le *Voyage*, l'un à Port-Louis le 23 décembre 1770, l'autre à Saint-Denis du 1^{er} au 3 décembre 1770 lors d'une escale à l'île Bourbon 14. Le changement de date souligne aussi la responsabilité de la méchante tante de M^{me} de la Tour, coupable d'avoir renvoyé Virginie en France « dans la saison des ouragans » 15, dans la mort de l'héroïne, et surtout fait écho au premier cyclone, celui qui détruit le

Voir R. Hein, op. cit., p. 8.

Voir les variantes du texte de 1788 dans P.V., p. 133 et p. 231.

Voir V.I.F., p. 104-105 et p. 183-185.

¹⁵ *P.V.*, p. 232.

jardin des deux enfants et consacre la fin de la période heureuse de l'innocence édénique¹⁶, dans le cadre d'une construction romanesque où les événements s'organisent rigoureusement par parallélismes, annonces ou récurrences¹⁷ et, en l'occurrence, posent la question philosophique de l'ambivalence de la Nature : l'ouragan est un phénomène naturel et pourtant destructeur. La nature est-elle providentielle ou criminelle ? Bernardin oscille sur ce point entre Rousseau et Sade. On s'étonne enfin que la valeur symbolique pourtant évidente du changement de date ait été si peu relevée : en choisissant la nuit de la Nativité, l'auteur fait de la mort apparente de l'héroïne l'équivalent d'une naissance à sa nouvelle identité angélique (« et levant en haut des yeux sereins, [elle] parut un ange qui prend son vol vers les cieux »¹⁸).

Le lieu du naufrage soulève d'autres questionnements. Pourquoi l'avoir placé si près du rivage et sous les veux de toute la population de l'île ou peu s'en faut, gouverneur en tête? Ainsi que nous l'avons montré ailleurs¹⁹, cette altération apportée à la réalité factuelle vise d'abord à organiser l'espace sur le modèle de la représentation théâtrale, fondé sur la séparation radicale, donnée pour infranchissable, de l'espace scénique – ici le pont du Saint-Géran – et du monde des spectateurs, ici le rivage, où sont massés les habitants accourus. La métaphore dramaturgique structure le déroulement de l'épisode : les trois coups (les coups de canon du navire en péril²⁰), le lever de rideau (« [...] un tourbillon affreux de vent enleva la brume qui couvrait l'île d'Ambre et son canal. Le Saint-Géran parut alors à découvert, avec son pont chargé de monde [...] »²¹), la catharsis opérée par un spectacle tragique qui suscite terreur et pitié (« On vit alors un objet digne d'une éternelle pitié [...] La vue de cette aimable personne exposée à un si terrible danger, nous remplit de douleur et de désespoir [...] »²²). La proximité associée à l'infranchissabilité accentue l'émotion trouble du spectateur en sécurité sur la terre ferme, mais contemplant le spectacle de l'agonie des victimes sur le pont du bateau avec ce mélange d'horreur apitoyée et de délectation cruelle que Bernardin analyse dans les Etudes de la Nature à partir d'un célébrissime passage de Lucrèce :

. .

¹⁶ P.V., p. 175-176.

Voir Geneviève Mallétroit, «Les récurrences et les annonces dans *Paul et Virginie* », in J.-M. Racault (éd.), *Etudes sur Paul et Virginie et l'œuvre de Bernardin de Saint-Pierre*, Paris, Didier-Erudition, et Saint-Denis, Université de La Réunion, 1986, p. 119-160.

¹⁸ *P.V.*, p. 241.

Voir notre étude « Fortune d'un lieu commun : la condamnation de la navigation, des poètes latins à Bernardin de Saint-Pierre », in J.-M. Racault (éd.), L'Aventure maritime, Paris, L'Harmattan, et Saint-Denis, Université de La Réunion, 2001, p. 107-122.

²⁰ *P.V.*, p. 237.

²¹ *P.V.*, p. 238.

²² P.V., p. 240.

Suave, mari magno turbantibus aequora ventis, E terra magnum alterius spectare laborem²³.

Paradoxe apparent qui surprend toujours ceux qui associent à Bernardin une image convenue de mièvrerie niaise, les affinités avec Sade, bien mises en évidence par Michel Delon²⁴, sont ici évidentes. Dans les deux cas, la souffrance d'autrui est source de plaisir, avec cette différence toutefois que le sadisme est un « bonheur négatif actif » qui ne se contente pas de jouir de cette souffrance mais la provoque, alors que Bernardin invente un dispositif spatial qui confine l'observateur dans une stricte passivité : le bras de mer qui sépare le navire du rivage et interdit de secourir les victimes exonère aussi les spectateurs du soupçon de cruauté, puisqu'ils ne sont pour rien dans ce malheur qu'ils n'ont pu empêcher.

Mais les « suites » romanesques de ce naufrage font émerger une autre ligne d'interprétation encore. Les critiques n'ont pas trouvé étrange, on peut s'en étonner, le parcours du cadavre de Virginie, noyée près de la côte est et retrouvé sur la côte ouest (la baie du Tombeau, « où Virginie fut retrouvée ensevelie dans le sable »²⁵, se trouve immédiatement au nord de Port-Louis), ni non plus la solennité donnée à ses funérailles²⁶, celles d'un chef d'Etat (pavillons en berne, coups de canon, cortège militaire, tambours), ou plutôt d'une héroïne nationale (jeunes filles vêtues de blanc, chœur d'enfants, habitants, état-major, gouverneur), sans la moindre mention des deux cents autres disparus dont la perte semble ne pas compter. Telle Iphigénie ou Jeanne d'Arc, la jeune fille joue le rôle de la victime sacrificielle offerte en quelque sorte en holocauste à toute une communauté dont elle soude l'unité : le cérémonial funèbre rassemble « des troupes de jeunes filles des habitations voisines», «des Négresses de Madagascar et des Cafres de Mozambique », « des Indiennes du Bengale et de la côte malabare », « tant la perte d'un objet aimable intéresse toutes les nations, et tant est grand le pouvoir de la vertu malheureuse, puisqu'elle réunit toutes les religions autour de son tombeau²⁷!»

Le sacrifice individuel a une fonction collective de fondation en effet : fondation d'une communauté, là où n'existait, selon la formule sévère du *Voyage à l'île de France*, qu'« un peuple de différentes nations qui se haïssent très cordialement »²⁸; fondation également d'un territoire auquel le naufrage du *Saint-*

[«]Il est doux, quand la vaste mer est soulevée par les vents, d'assister du rivage à la détresse d'autrui » (Lucrèce, De la nature, II, v. 1-2, trad. H. Clouard, Garnier-Flammarion, 1964, p. 53).

²⁴ «Le bonheur négatif selon Bernardin de Saint-Pierre », Revue d'Histoire Littéraire de la France, n°5, 1989, p. 791-801.

²⁵ *P.V.*, p. 266.

²⁶ P.V., p. 246-248.

²⁷ *P.V.*, p. 247.

²⁸ *V.I.F.*, p. 112.

Géran permet de donner des noms et une histoire, ou ce qui est encore mieux, une légende, c'est-à-dire un ancrage dans une mémoire collective. Comme l'explique à l'épilogue le Vieillard narrateur, « La voix du peuple [...] a donné à quelques parties de cette île des noms qui éterniseront la perte de Virginie », tels que La passe du Saint-Géran, le cap Malheureux, la baie du Tombeau²⁹; noms déjà rencontrés à l'ouverture du roman et qui trouvent enfin leur explication en même temps que l'île devient à travers eux l'héritière d'un passé. La construction historico-politique rejoint ici la volonté de symétrie de la logique romanesque : le naufrage du Saint-Géran est ce qui aura permis imaginairement à Bernardin de transformer une société coloniale en véritable communauté, l'inscrivant, grâce au mythe fondateur, dans un territoire et dans une histoire dont le roman toutefois ne constitue pas le point final. Sous couleur de revenir aux sources authentiques et à la vérité des faits, l'élaboration du mythe s'est poursuivie au 19^e siècle, à la fois en contestant l'hypotexte bernardinien et en prenant appui sur lui, sous l'impulsion de tous ceux que l'on pourrait appeler « les parents du Saint-Géran ».

LES RÉÉLABORATIONS PSEUDO-HISTORIQUES : LES « PARENTS DU *SAINT-GÉRAN* »

Cette formule bizarre est empruntée au « Préambule » à l'édition de 1806 de Paul et Virginie, où l'auteur se félicite du succès de son roman dans toute l'Europe comme aux Mascareignes :

Non seulement plusieurs familles considérables se font honneur d'être leurs alliées [celles de Paul et Virginie], mais un bon Créole de l'île Bourbon m'a assuré qu'il était parent du *Saint-Géran*³⁰.

Bernardin rapporte avec un certain amusement la phrase maladroite de ce « bon Créole » (peut-être Henri Paulin Panon-Desbassayns, qui fit deux séjours à Paris en 1785-1786 puis en 1790-1792) : se dire parent d'un bateau est pour le moins étrange ! Ce riche colon était apparenté de fait à Louise-Augustine Caillou, l'une des jeunes filles du *Saint-Géran* supposée être le « modèle » de Virginie. Dès la publication du roman (1788) d'autres Créoles ont fait valoir cette parenté. Dans l'« Avis sur cette édition » de l'édition de 1789, Bernardin rapporte les propos d'« une dame d'une figure très intéressante » rencontrée l'été précédent au Jardin du Roi lorsqu'elle apprend qu'il est l'auteur de *Paul et Virginie* :

P.V., p. 265-266. Nous résumons ici des analyses anciennes développées dans notre article « Système de la toponymie et organisation de l'espace romanesque dans Paul et Virginie », Studies on Voltaire and the Eighteenth Century, n°242, 1986, p. 377-418.

³⁰ *P.V.*, p. 269.

Ah! monsieur, que vous m'avez fait passer une nuit terrible! Je n'ai cessé de gémir et de fondre en larmes. La personne dont vous avez décrit la fin malheureuse avec tant de vérité, dans le naufrage du *Saint-Géran*, était ma parente. Je suis créole de Bourbon³¹.

M^{me} de Bonneuil, alias Michèle de Sentuary d'Azan, ou Camille dans les poèmes de Chénier dont elle fut la maîtresse, née en 1748, était en effet la nièce de la même demoiselle Caillou. Même si l'on peut trouver un peu théâtrale la douleur de M^{me} de Bonneuil pleurant la perte d'une tante qu'elle n'a pu connaître (puisqu'en 1744 elle n'était pas née) et dont il apparaîtra plus tard qu'elle ignorait le nom³², il y a là le germe d'un phénomène qui va prendre une singulière importance au 19^e siècle et qui concerne le rapport imaginaire du Créole à ses « ancêtres » et à sa « terre ».

Commune à ces «témoignage», «traditions familiales», ou plus tard « recherches historiques », pour demeurer dans le même registre très idéologique. il y a la prétention de remonter, en amont du roman de Bernardin, vers des faits et des êtres « réels » dont il se serait inspiré ou qu'il se bornerait à copier. C'est le cas du premier récit détaillé, celui d'un certain Jacques Mallet, recueilli sans doute de nombreuses années auparavant, puis publié anonymement dans la revue Archives de l'Isle de France du 1^{er} octobre 1818³³. Le titre même de cette publication, à une époque où l'île, devenue depuis 1810 colonie anglaise, a retrouvé son ancien nom hollandais de Mauritius, suggère bien la valeur d'affirmation régionaliste, voire de crispation nationaliste, de l'ancienne population française, face à la récente domination anglaise, que peut revêtir un semblable récit. Jacques Louis Mallet (né le 23 décembre 1738), qui se présente comme un frère cadet d'Anne Mallet, l'une des trois jeunes filles du Saint-Géran, et serait mort à Pamplemousse en 1809, avait cinq ans à l'époque du naufrage, ce qui relativise la portée de son prétendu témoignage, dont beaucoup d'éléments sont manifestement empruntés à Paul et Virginie: il place l'événement le 23 décembre en présence de Labourdonnais (lequel se trouvait à Bourbon, et c'était en août). Mais il invente aussi une intrigue amoureuse entre « M^{elle} de Mallet » et l'un des officiers du Saint-Géran (qu'il ne nomme pas), lequel l'aurait incité à se déshabiller pour se sauver, ce qu'elle aurait refusé de faire. Quant au commentaire du rédacteur de la revue, il propose une autre identification encore pour Virginie avec la fille naturelle d'un M. de Belval³⁴,

P.V., p. 108.

Au témoignage de Lemontey, qui interrogea M^{me} de Bonneuil des années plus tard (cité par J.-Y. Blot, *op. cit*, p. 100 et p. 243 n. 22).

³⁵ Ce récit est reproduit dans R. Hein, op. cit., p. 23-24, qui fournit également diverses informations biographiques concernant Jacques Mallet.

³⁴ Un passager de ce nom, le sieur de Belval, ingénieur, figure en effet sur la liste des passagers. Il est désigné comme tuteur de la petite Jeanne Neizet ou Neizen (voir R. Hein, op. cit., p. 63-67).

que l'officier Longchamps de Montendre aurait pareillement secouru ; la déposition de Genvrin indique également ce dernier nom, mais à propos de M^{elle} Caillou (c'est M. de Péramont qui s'est empressé auprès de M^{elle} Mallet)³⁵.

Il apparaît que, même si personne n'a eu directement connaissance des dépositions (elles ne seront retrouvées qu'en 1821), leur contenu a filtré sous une forme très déformée permettant la réappropriation de l'histoire par les « parents du *Saint-Géran* ». Ce qui a pour effet aussi d'accentuer le clivage entre la version censément « romancée » de Bernardin et la version « authentique » de Mallet, qui ajoute au récit divers détails extraordinaires retricotés par la tradition familiale : la mère aurait vu en songe le navire naufragé sur lequel arrivait sa fille, y aurait envoyé un commandeur nommé Domingue, etc.

Le mythe s'autonomise donc, se détachant progressivement de son véritable créateur, qui est incontestablement Bernardin puisqu'on n'en trouve pas trace avant lui. Ne s'agirait-il pas, sous couleur de revenir à la vérité originaire et aux sources réelles, de court-circuiter un auteur devenu aux Mascareignes, après la Révolution, quelque peu persona non grata? Localement, certes, l'opinion publique épargne Paul et Virginie ; la Vallée des Prêtres, site de l'« habitation », est même un lieu de pèlerinages littéraires, comme le montrent à l'époque napoléonienne les Voyages de Bory de Saint-Vincent et de Milbert³⁶; mais l'homme est présenté comme un membre du parti philosophique, un ardent révolutionnaire et un abolitionniste militant qui pendant son séjour à l'île de France aurait répandu des idées dangereuses et fait montre d'une noire ingratitude envers les colons qui l'avaient si généreusement accueilli. C'est surtout le Voyage à l'île de France qui est attaqué (suscitant en 1805 une véhémente Réfutation de Thomi Pitot³⁷) et lui vaut pendant tout le 19^e siècle la rancune des historiens mauriciens descendants des colons d'origine française. Une tension de plus en plus vive s'installe entre deux images contradictoires, l'une négative, celle de l'auteur du Voyage, négrophile, réformateur social, dangereux utopiste, voire anticolonialiste, l'autre

³⁵ Voir R. Hein, *op. cit.*, p. 129.

J.B.G. Bory de Saint-Vincent, Voyage dans les quatre principales îles des mers d'Afrique [...], Paris, F. Buisson, 1804, 3 vol. et un vol. de planches (voir notamment, t. I, p. 204-205, le récit de l'excursion dans la Vallée des Prêtres, où l'auteur parcourt le site de l'« habitation » des deux familles en lisant « ce roman [qui lui] a fait verser des larmes »); M.J. Milbert, Voyage pittoresque à l'île de France [...], Paris, Nepveu, 2 vol. et un vol. de planches, 1812 (voir, parmi de nombreux passages similaires, la contemplation du paysage depuis le sommet du Pouce « qui dans cette île, comme tant d'autres objets, rappelle les charmantes fictions de Bernardin de Saint-Pierre, et le terrible naufrage de Virginie », t. I, p. 247).

³⁷ Ce texte, prononcé en 1805 devant la Société d'Emulation de l'île de France a été réédité sous le titre *Ile de France, voyages et controverses*, Trou d'eau douce (île Maurice), éditions Alma, 1996.

plus positive, celle du créateur du mythe créole de *Paul et Virginie*, où de surcroît l'esclavage est présenté sous un jour beaucoup plus recevable pour les habitants³⁸.

Les *Tableaux historiques, politiques et pittoresques de l'île de France* publiés en 1839 par Ferdinand Magon de Saint-Elier illustrent bien cette double image³⁹. D'un côté il stigmatise la « philanthropie exagérée » de Bernardin et ses « déclamations contre une colonie entière dont il avait longtemps goûté la douceur, les vertus et l'hospitalité »⁴⁰; de l'autre il se réapproprie *Paul et Virginie* en racontant à sa manière le drame du *Saint-Géran*:

 M^{elle} Mallet était sur le gaillard-arrière avec M. de Péramont qui ne l'abandonnait pas, et M^{elle} Caillou se tenait sur le gaillard d'avant avec le lieutenant de Montandre, dont l'amour avait mérité sa main et qui devait l'épouser à l'île de France. Ce jeune homme, aussi agité que son amante paraissait calme et résignée, s'occupait de faire un radeau pour sauver celle dont la vie lui était mille fois plus chère que la sienne... [etc.] 41 .

Suit une scène d'adieux pathétiques où l'historien – il se veut tel – a brodé à partir des dépositions (il les a lues), tirant hardiment du témoignage très factuel de Jean Genvrin où il est question des jeunes filles et des officiers des conclusions hasardeuses sur leurs relations sentimentales et même leurs projets matrimoniaux.

Puisque l'histoire de la « vraie Virginie » (dont celle du roman ne serait qu'une pâle copie) est censée être établie, on peut à la limite se passer de l'encombrant Bernardin de Saint-Pierre. La légende de Paul et Virginie s'affranchit de son hypotexte et devient un mythe, c'est-à-dire « une histoire que tout le monde connaît déjà » ⁴² (ou du moins croit connaître) réduite à un scénario élémentaire et à des scènes-archétypes, notamment celle du naufrage. Dans la version de Bernardin, ce scénario a l'inconvénient de stipuler la mort de l'héroïne, donc de rendre impossible la transmission généalogique qui seule peut conférer au mythe fondateur une portée non plus seulement collective, mais individuelle.

C'est ici qu'interviennent les adaptations théâtrales et livrets d'opéra dérivés du roman, qui ont dû souvent en biaiser la lecture, voire se substituer à lui, la diffusion de l'histoire de Paul et Virginie s'étant souvent effectuée par ce canal dans un scénario modifié où les héros ont survécu au naufrage. La première en date est

Ge clivage est particulièrement sensible dans le Voyage aux colonies orientales d'Auguste Billiard (Paris, Ladvocat, 1822). Admirateur de Paul et Virginie, Billiard accomplit lui aussi le pèlerinage de la Vallée des Prêtres, mais ridiculise les « homélies de Bernardin de Saint-Pierre sur les mauvais traitements que les blancs font éprouver aux noirs ».

³⁹ Nous utilisons la réédition publié sous le titre L'Isle de France, Sainte-Clotilde (Réunion), ARS-Terres Créoles, 1992.

⁴⁰ Op. cit., p. 143-144.

⁴¹ Op. cit., p. 96.

Formule de Michel Tournier (*Le Vent Paraclet*, Paris, Folio-Gallimard, 1981, p. 189).

l'adaptation d'Edmond de Favières, comédie en trois actes en prose mêlée d'ariettes avec musique de Rodolphe Kreutzer représentée le 15 janvier 1791. Bien d'autres suivirent, dont l'opéra comique *Paul et Virginie ou le triomphe de la vertu* d'Alphonse du Congé Dubreuil, musique de Jean-François Lesueur, représenté le 13 janvier 1794, puis la pantomime — ballet *Paul et Virginie* de Pierre Gardel, toujours avec la musique de Kreutzer (1806), qui fut elle-même imitée⁴³. Le jeu des contrefaçons et des fausses attributions a encore accentué l'infléchissement des données primitives. Le livret de Favières notamment a été souvent publié dans certaines éditions contrefaites à la suite du texte du roman et sous le nom de Bernardin de Saint-Pierre, de sorte qu'il s'est trouvé beaucoup de gens (et il semble qu'il y en ait encore!) pour croire qu'il en était véritablement l'auteur.

En réalité c'est une trahison complète de l'esprit de l'œuvre dont Bernardin, sollicité pour donner son approbation à un projet d'adaptation, s'est indigné par avance dans l'« Avis » précédant l'édition de 1789. Le genre de l'opéracomique exigeant un dénouement heureux, dans toutes les adaptations Virginie est sauvée du naufrage et s'apprête à épouser Paul, comme le chante le chœur final du *Paul et Virginie* de Favières :

Plus de peines, plus de larmes ; Que les plaisirs d'un beau jour, Tendres amans, succèdent aux alarmes Et que vos cœurs soient unis par l'amour⁴⁴.

Ce qui leur permettra bien sûr d'avoir des enfants et de devenir les ancêtres d'une lignée créole. Mérimée, grand amateur de mystifications, s'amuse à présenter dans les salons parisiens son ami mauricien Eloi Mallac comme « le fils de Paul et Virginie ».

Le succès de ces versions théâtrales (y compris aux Mascareignes, où elles furent largement diffusées) conduit à une réinterprétation du naufrage du *Saint-Géran* et de ses conséquences. La lecture effective du roman, qu'on peut supposer finalement minoritaire, a été parasitée par le nouveau scénario où le naufrage n'est plus qu'une péripétie précédant un *happy end* final, ce qui détruit le sens du « conte d'amour et de mort » initial placé sous le signe de l'interdit charnel :

Paul et Virginie, comédie en trois actes en prose mêlée d'ariettes, in Paul et Virginie, par Jacques-Bernardin-Henry de Saint-Pierre, Paris, de l'Imprimerie de Monsieur, 1789, p. 69. Cette contrefaçon antidatée, l'une des nombreuses qui ont circulé, fait suivre le texte du roman de celui du livret de Favières (lequel n'est pas nommé) sous une nouvelle pagination. Il s'agit de la version de Paul et Virginie diffusée (sans avertissement) sur Internet par Google Books!

Sur ces livrets, voir Cécile Champonnois, «Echos de l'océan Indien dans les adaptations musicales et chorégraphiques de *Paul et Virginie* », in A. Gigan, Ch. Meure et J.-M. Racault (éds.), Bernardin de Saint-Pierre et l'océan Indien, Paris, Classiques Garnier, 2011, p. 519-534.

symboliquement incestueux, l'amour de Paul et de Virginie ne peut se réaliser que dans le monde de l'au-delà, et c'est le sacrifice de victimes innocentes qui confère au récit sa valeur fondatrice collective. Les réécritures théâtrales, qui permettent d'attribuer à Bernardin, parmi d'autres consternantes sottises, la lénifiante perspective d'un mariage des héros avec l'espoir d'une descendance, offrent à tous les descendants ou alliés des familles Caillou, Mallet, de Villarmoy, de Péramont, Longchamps de Montendre et autres la possibilité de se considérer comme des « parents du *Saint-Géran* », et pourquoi pas le statut d'héritiers des « véritables » Paul et Virginie.

Le naufrage du *Saint-Géran*, devenu finalement heureux, qui rattache des familles créoles d'origine française à une généalogie ancienne et littérairement consacrée, remplit désormais une fonction d'affirmation identitaire, surtout à l'île Maurice sous administration anglaise. Le mythe qui s'y attache appartient en propre à une caste numériquement très faible, celle des « Grands Blancs » francomauriciens, qui affirment ainsi leur spécificité face aux Britanniques après la conquête de 1810. Il perd de ce fait la valeur intégrative et pluri-ethnique que lui prêtait Bernardin en relatant la participation de toutes les castes, religions et « nations » de l'île aux funérailles de Virginie, vénérée comme une « Sainte » 45 et une héroïne nationale.

Cette « ethnicisation » du mythe explique sans doute son déclin dans l'île Maurice contemporaine, où le peuplement hindou a marginalisé politiquement et culturellement (sinon économiquement) les Franco-Mauriciens, à peu près exclus de la vie publique après l'indépendance. Mutilé dans son scénario, coupé de son origine — le roman de Bernardin —, confiné à l'exploitation touristique ou au culte un peu fétichiste des reliques du passé rendu par de vénérables associations savantes, le mythe du *Saint-Géran* a pu apparaître comme une survivance coloniale obsolète et susciter parfois des réactions de rejet. La réappropriation du mythe par les sociétés insulaires des Mascareignes dans toutes leurs composantes passerait probablement par le retour au texte authentique de *Paul et Virginie* en lieu et place de ses ersatz affadis.

⁴⁵ *P.V.*, p. 247.